

Exercice 1999 - Rapport d'activités des services délégués - Casino Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'exercice 1999 est caractérisé par la signature d'un nouveau cahier des charges avec la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (STTM) prenant effet le 1^{er} août 1999 pour une durée de 10 ans et le changement d'actionnaires de la STTM, avec la cession de l'ensemble des 4 000 actions de la STTM détenues par la Société Casino'hold à la Société Accor-Casino SA, filiale du groupe hôtelier ACCOR.

Les conditions du nouveau contrat se révèlent très favorables à la Ville :

En matière touristique, le délégataire doit consacrer au minimum 1 % du produit brut des jeux à des actions de promotion touristique et de soutien à des manifestations ponctuelles et/ou à des actions s'inscrivant dans la durée en faveur d'organismes oeuvrant à la promotion touristique de Besançon et/ou gérant des sites touristiques.

En matière culturelle, le délégataire doit développer ou soutenir en partenariat avec la Ville des spectacles de qualité susceptibles de fixer les touristes dans la Ville. Il doit y consacrer au minimum 0,5 % du produit brut des jeux. Hormis ce programme, le délégataire produit au moins cent soirées de piano-bar à l'intérieur de son établissement.

Le délégataire formule, au mois de décembre au plus tard, des suggestions d'actions de promotion touristique et culturelle. Toutefois, le programme définitif est arrêté par la Ville et communiqué au délégataire.

Le taux de prélèvement communal sur le produit brut des jeux déterminé conformément aux dispositions des articles L. 2333-54 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, est fixé au taux unique de 15 %.

Dans le cadre de l'emploi des recettes supplémentaires dégagées en application du barème fixé par la loi du 3 avril 1955 modifiée par la loi du 21 décembre 1979 (compte 471), le délégataire doit notamment reprendre à son compte les annuités restant à rembourser d'un emprunt de 2 500 000 F, à compter de l'annuité 1999 incluse. Cet emprunt est destiné à financer les travaux d'amélioration, de remise aux normes et d'embellissement du Centre de Rééducation Fonctionnelle visés dans la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 1995.

En contrepartie de la mise à disposition des biens et équipements nécessaires au fonctionnement de l'exploitation des jeux, le délégataire acquitte une redevance annuelle.

Le montant de la redevance comprend deux parties :

. une partie fixe, représentative de la valeur locative des locaux mis en délégation, fixée à un million cent mille francs (1 100 000 F) HT, indexée chaque année au 1^{er} janvier d'après le dernier indice de la construction connu (indice de base 1057, 3^{ème} trimestre 1998) et versée trimestriellement à terme échu.

. une partie proportionnelle à la capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation du dernier exercice clos. Elle prend en compte les avantages spécifiques retirés de l'exploitation par son bénéficiaire et est fixée à 20 % de la somme obtenue en ajoutant au résultat net de l'exercice après impôts, les dotations aux amortissements et les dotations aux provisions pour risques et charges à caractère de réserve.

Les missions du délégataire

Le délégataire doit exploiter les 3 activités composant le complexe touristique du Casino :

- . une ou plusieurs salles de jeux dans lesquelles seront exploités, sous réserve des autorisations nécessaires, les jeux de la boule et 130 machines à sous au moins,
- . un restaurant touristique,
- . un piano-bar.

Le délégataire doit s'employer à favoriser le développement du restaurant et à faire connaître ce lieu notamment par la formation du personnel et par les actions de communication.

Le délégataire doit contribuer pleinement au développement touristique et en permanence témoigner d'un effort artistique.

I - Analyse de l'activité du service délégué en 1999

Aucune modification n'est intervenue dans la gestion du personnel du fait du changement de contrat.

La STTM emploie au total 65 personnes pour assurer l'ensemble de ses missions et de 12 à 16 musiciens par mois en emploi intermittent pour les animations musicales du week-end.

a) Jeux

On constate un accroissement du produit brut des jeux de l'ordre de 6 % (il était supérieur à 16 % en 1998), essentiellement dû aux machines à sous. Les gains de la boule ont à l'inverse enregistré une baisse de 9,75 % (alors qu'ils avaient connu une hausse de 22,67 % en 1998).

Les entrées dans la salle de la boule passent de 7 064 à 6 977. Les entrées dans la salle des machines à sous passent de 275 731 à 291 006.

La STTM compte sur la synergie du Groupe ACCOR (campagnes nationales, animations locales) pour dynamiser les activités à compter de l'exercice 1999/2000.

b) Animation / Restauration

. Le restaurant qui emploie 12 personnes connaît des difficultés depuis plusieurs années.

Le résultat est déficitaire de 1 069 KF. Cependant il s'est amélioré de 133 KF par rapport à l'exercice précédent grâce à une hausse des ventes de près de 9 %, les charges d'exploitation restant constantes (27 155 couverts en 1999 contre 25 200 en 1998).

. Le piano-bar, accessible gratuitement, offre une prestation de qualité renforcée, le week-end, par la production de groupes musicaux. Au total, sur toute l'année, la STTM a offert 188 soirées piano-bar, donc plus que les 100 exigées par le cahier des charges.

c) Obligations complémentaires mises à la charge du Casino par la Ville

. la participation du Casino à l'effort culturel s'est élevée à 298 000 F. La préparation de la Parade du Temps, le Festival International de Musique et le Championnat d'Echecs en ont bénéficié.

. la participation du Casino à l'effort touristique pour 1999 s'est élevée à 596 000 F pour financer le Championnat d'Echecs, Besançon fête vos jeux, les routes du goût et les animations d'été (voir tableaux ci-après).

Les actions publicitaires se sont élevées à 334 000 F, le sponsoring à 104 000 F et les dons à 50 000 F.

Participation 1999 du Casino Municipal à l'effort culturel

Actions Culturelles	Date	Maître d'oeuvre	Disponible : 298 000 F
Parade du temps	21 juin 2000	Espace Besançon Planoise	100 000 F
Festival de Musique	17 septembre 1999	Festival International de Musique	100 000 F
Championnat échecs		Fédération Française des Echecs	50 000 F
TOTAL			Proposé : 250 000 F Solde : 48 000 F

Participation 1999 du Casino Municipal à l'effort touristique

Actions touristiques	Date	Maître d'oeuvre	Disponible : 596 000 F
Championnat échecs	16-28 août 99	Fédération Française d'Echecs	150 000,00 F
Besançon fête vos jeux	1-2-3-4 jui. 99	Association «Le Marathon des Mots»	40 000,00 F
Route du goût	27 sept. 99		109 942,14 F
Visites guidées 4 200,00 F Cocktail 14 568,98 F Chocolats 12 150,00 F Montres 43 850,16 F Stand (OTSI) 16 024,80 F + Manuel de vente + 19 148,20 F		Office du Tourisme Besançon BAUD, Pâtissier Chocolaterie ESTEVES Montres Vuillemin-Régnier Grand Pavois	
Animations d'été			96 975,00 F
Concerts musique en plein air			
YA AINI + groupe Hongrois 9 000 F	15 jui. 99	ADAC - Pascal GRAND	
TAO SAXOPHONE 5 000 F	6 juill. 99	TAO Saxophone Quartet	
TOQUE DE SANTO 7 000 F	29 juill. 99	ADAC	
BRASIL SAXOPHONES 4 000 F	27 août 99	BRAZIL SAXOPHONES	
BLACK MARKET 2 500 F	20 août 99	Association AGHARTA	
Spectacle de rue LA SALAMANDRE		Compagnie «LA SALAMANDRE»	
Noir et Jaune - Petit Peuple 47 475 F	29 - 30 jui. 99	ADAC - Pascal GRAND	
Orgue de Barbarie 6 000 F			
Chorales			
Marie GOSPEL BAND 10 000 F	3 jui. 99	Association Patrimoine et Culture	
Sans sono (sono 2 500 F) Contraste			
Ensemble vocal de Franche-Comté 6 000 F	5 août 1999	CONTRASTE ENSEMBLE VOCAL DE F.C.	
			Total : 396 917,14 F
			Solde : 199 082,86 F

II - Analyse des comptes de l'activité déléguée en 1999**a) Rapports financiers avec la Ville et l'Etat**

La saison 1998/1999 a généré un produit net des jeux de 58 156 000 F (sur un produit brut des jeux de 120 503 000 F) en progression de 9,86 % par rapport à 1997/1998.

Les recettes de la Ville sur l'exploitation sont les suivantes :

1 - Les produits des jeux

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Prélèvement communal	2 695 674 F	3 785 896 F	4 348 089 F	5 612 843 F	6 172 478 F	7 494 856,76 F	8 484 648,13 F
Reversement de l'Etat	1 537 103 F	2 894 952 F	3 119 941 F	3 187 143 F	3 372 503 F	3 966 591,98 F	4 227 906,56 F
TOTAL	4 232 777 F	6 680 848 F	7 468 030 F	8 799 986 F	9 544 981 F	11 461 448,75 F	12 712 554,69 F

2 - Les autres recettes

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Taxe prof. Part communale	61 429 F	156 429 F	282 571 F	372 820 F	473 395 F	531 386 F	565 365 F
Taxe sur appareils de jeux	180 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F	234 000 F
Versement transport	73 252 F	92 927 F	91 369 F	107 546 F	111 639 F	107 988 F	111 882 F
Loyer	184 508 F	191 308 F	302 188 F	321 303 F	325 000 F	325 000 F	1 429 652 F
Compte 471 Annuités d'emprunt				278 964 F	277 963 F	277 963 F	276 877,61 F
TOTAL	499 189 F	674 664 F	910 128 F	1 314 633 F	1 421 997 F	1 476 337 F	2 617 776 F

3 - Total Recettes

Au total, pour l'année 1999, cela représente une recette de 15 330 332 F, soit une augmentation de 18,5 % sur 1998 (12 937 786 F).

b) Les comptes du délégataire :

Ils n'appellent pas d'observations particulières.

Le résultat, très largement positif, est en hausse par rapport à 1998 du fait de l'accroissement de l'activité et des recettes de Casino, d'une maîtrise des dépenses et malgré la mise en place des dispositions du nouveau contrat sur la fin de l'exercice. Le fonds de roulement s'élève à 20 171 KF, ce qui assure une garantie financière forte à la société.

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission de Contrôle Financier, est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable des Commissions Contrôle Financier et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Récépissé préfectoral du 30 juin 2000.